



# Syndicat Pénitentiaire des Surveillants non-gradés

## Parking PREJ

A l'époque où fut prise la décision de construire un parking PREJ, il fut convenu, à notre demande, que 20 places y seraient réservées au personnel de l'EPSNF.

Mais dès le 26 octobre 2019, notre tract « **Du grand n'importe quoi** » alertait sur l'arbitraire qui régnait autour de l'attribution des places de parking PREJ par le directeur de l'époque.

Depuis, le stationnement demeure problématique pour une majorité du personnel de notre établissement.

Malheureusement, certains privilégiés possédant le « pass » leur permettant l'accès à ce parking ne respectent plus le contrat moral établi, préférant parfois une autre place sur le domaine plutôt que celle qui leur a été attribuée.

A force de jouer sur les deux tableaux et devant le nombre de places vides sur ce parking, il fallait réagir.

## Retour au bon sens et à l'équité !

A l'occasion du CSA du 21 septembre, notre directrice a décidé, dès octobre, de permettre aux agents pénitentiaires et hospitaliers de se garer sur ce parking, sous réserve que le contingent des uns et des autres (10 places chacun) soit disponible. C'était d'ailleurs notre revendication à l'époque : « **La logique voudrait que chaque agent en service puisse se garer librement dans ce parking, tant que notre quota de places n'est pas atteint** ».

C'est maintenant chose faite : merci, Madame la Directrice.

Copies à :  
Personnel de l'EPSNF  
Syndicat National SPS  
DI Paris

29/09/23

**SPS 100% Surveillants**



Fédération Générale Autonome des fonctionnaires